



N° D254 / 2023
Domaine : 1.1.9

Le Maire de Bois-Colombes, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-7 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 qui donne délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le marché conclu avec la société A2A – Alternative Ascenseurs, relatif à la maintenance préventive et curative des appareils de transport mécanique ;

Considérant la nécessité de modifier le marché en raison de l'ajout de la maintenance d'un appareil (ascenseur) situé à la crèche A Tire d'Aile, sis 50 rue Pasteur (Bois-Colombes), à savoir :

- Ascenseur (TK Elevator SYNERGY SMP GEN1 R2) : 630 kg – 1 m/s – 3 niveaux – 1 face de service ;

DECIDE

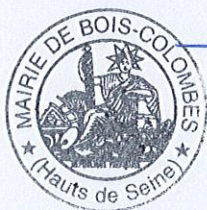
Article 1 : De modifier le marché n°2020M067 conclu avec la société A2A – Alternative Ascenseurs, relatif à la maintenance préventive et curative des appareils de transport mécanique des propriétés communales.

Article 2 : La modification a pour objet l'ajout de la maintenance préventive et curative d'un appareil (ascenseur) situé à la crèche A Tire d'Aile, sis 50 rue Pasteur à Bois-Colombes pour un montant de 790 euros HT annuel au titre de la maintenance préventive.

.../...

Article 3 : Le présent avenant a une incidence financière sur le prix global et forfaitaire de la maintenance préventive qui s'élève désormais à 26 420 euros H.T. par an. Toutefois, ce montant s'insère dans la fourchette de commandes fixée au présent marché. Dès lors, s'agissant d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, la modification est sans incidence sur le seuil maximum de commandes fixé à 200200 000,00 euros HH.T. pour la durée du marché, soit 4 ans.

LE MAIRE,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine,




Yves RÉVILLON